



ARRÊTE MUNICIPAL du 01 Juin 2023
Circulation alternée avec feux tricolores sur RD 486
Du 2 Grande Rue au 1 Chemin Martin Pré.

Le Maire de la commune de LE MENIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et R 2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 411-26, R 411-28,

Considérant que les travaux prévus sur le réseau d'eau potable, sur la RD 486 nécessitent, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation,

ARRÊTE

- Article 1 :** La circulation se fera sur demi-chaussée par feux tricolores et limitée à 30km/h à partir du **6 Juin 2023 et jusqu'à la fin des travaux**, avant le numéro 2 Grande Rue jusqu'au numéro 1 Chemin Martin Pré.
- Article 2 :** Les panneaux réglementaires seront mis en place par la commune chargée de sécuriser l'endroit.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie ainsi qu'à la Mairie du THILLOT.
Il sera affiché en Mairie et diffusé dans la presse locale.

LE MENIL, le 01 Juin 2023
Le Maire,
Jean-François VIRY

